



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2020/2021

PROCÈS-VERBAL n°4

Réunion du : Mercredi 09 septembre 2020

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

DEROGATIONS – SAISON 2020/2021

de l'article 10.3 du R.S.G. de la LPIFF,

TOUS les matches de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle, à l'exception du CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS où cette réglementation concerne les DEUX (2) dernières journées.

En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées en début de saison, ne seront pas valables pour tous les matches de la dernière journée, pour toutes les catégories

et les 2 dernières journées pour le Championnat Régional Seniors.

La Section demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

**DEROGATIONS HORAIRES
CHAMPIONNATS JEUNES – CDM - ANCIENS
U20 – U18 – U17 Rég. – U16 – U15 Rég. – U14**

500568 – PARIS F.C.

La Commission enregistre la demande de dérogation horaire pour la catégorie suivante :
Seniors N3 : 16h30.

523873 – FONTENAY SS BOIS U.S.

U14 R3/C : coup d'envoi 17h00 pour les rencontres à domicile.

510665 – CHAMPIGNY F.C. 94

CDM R1 : Annulation de la dérogation à 10h00.

COUPE DE FRANCE**1^{er} Tour du 06/09/2020****22941307 : VAL DE L'YERRES 1 / PHARE ZARZISSIEN 1 du 06/09/2020**

Rapport de l'arbitre officiel.

Forfait non avisé de PHARE ZARZISSIEN.

VAL DE L'YERRES est qualifié pour le prochain tour.

22941435 : MAGNY 78 F.C. 1 / SALESIENNE DE PARIS 1 du 06/09/2020

Rapport de l'arbitre officiel.

Forfait non avisé de MAGNY 78 F.C..

SALESIENNE DE PARIS est qualifiée pour le prochain tour.

22941403 : MAURECOURT F.C. 1 / ANTILLAIS PARIS 19 1 du 06/09/2020

Forfait non avisé des ANTILLAIS PARIS 19^{ème}.

MAURECOURT F.C. est qualifié pour le prochain tour.

22941441 : ANTILLAIS DE VIGNEUX 1 / COMBS LA VILLE C.A. 1 du 06/09/2020.

Lecture du rapport de l'arbitre officiel et de la feuille de match.

Forfait non avisé des ANTILLAIS DE VIGNEUX.

COMBS LA VILLE C.A. est qualifiée pour le prochain tour.

2^{ème} Tour

109 rencontres à jouer le Dimanche 13 Septembre 2020 à 14h30.

En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.

Nouveauté réglementaire 2020/2021 :

En cas de résultat nul à la fin du réglementaire, il sera procédé directement à l'épreuve des tirs au but (suppression des prolongations).

23039082 : TRILPORT U.S. 1 / MARLY LA VILLE E.S. 1 du 13/09/2020

Courriel de l'U.S. TRILPORT informant d'un terrain de repli, en raison de travaux sur son terrain habituel.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 13 Septembre 2020 à 14h30, sur le stade A. CORAZZA 2 à MEAUX.

Accord de la Commission.

23039074 : ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT 1 / MITRY MORY F.C. 1 du 13/09/2020

Demande de changement de terrain de l'ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT en raison de l'indisponibilité de son terrain habituel.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 13 Septembre 2020 à 14h30, sur le stade des MARBOULUS à BESSANCOURT.

Accord de la Commission.

23039024 : REUNIONNAIS DE SENART 1 / EVRY F.C. 1 du 13/09/2020

Demande d'inversion de match des REUNIONNAIS DE SENART, en raison de l'indisponibilité des installations.

Attestation de la Mairie informant de l'indisponibilité du terrain.

La Commission demande au club d'EVRY F.C., si ses installations sont disponibles pour accueillir le match. A défaut de possibilité d'inversion du match, la Commission invite le club des REUNIONNAIS DE SENART, à trouver un autre terrain pour jouer cette rencontre.

23039059 – VILLENES ORGEVAL 1 / LUTH S.C. 1 du 13/09/2020

Courriel de LUTH S.C..

La Commission précise que le principe de désignation des terrains lorsque le club tiré le deuxième, se situant dans la même division ou dans la division immédiatement inférieure ou supérieure de celle de son adversaire, s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, est applicable à compter du 3^{ème} tour.

INFORMATIONS CONCERNANT LE 3EME TOUR.

La Commission informe les clubs qualifiés pour le 3^{ème} tour que les matches devront obligatoirement se jouer sur un terrain classé en niveau 5 minimum.

Rappel du calendrier des 7 premiers tours :

- 30/08/2020 : tour de cadrage (clubs de Districts) ;
- 06/09/2020 : 1^{er} tour (clubs de Districts) ;
- 13/09/2020 : 2^{ème} tour (entrée des clubs de Ligue) ;
- 20/09/2020 : 3^{ème} tour (entrée des clubs de N3) ;
- 04/10/2020 : 4^{ème} tour (entrée des clubs de N2) ;
- 18/10/2020 : 5^{ème} tour (entrée des clubs de N1) ;
- 01/11/2020 : 6^{ème} tour ;

SENIORS - CHAMPIONNAT

22508631 : ULIS C.O. 1 / PARIS F.C. 2 du 05/09/2020 reporté au 30/09/2020 (N3)

Rappel :

Cette rencontre aura lieu le mercredi 30 septembre 2020 à 20h00

Le terrain n°1 du stade J.M. SALIGNIER ne disposant pas d'un éclairage homologué, la Commission invite le club à lui indiquer le nom du terrain sur lequel aura cette rencontre et précise qu'il est possible d'inverser le match avec l'accord du PARIS F.C..

22508638 : BLANC MESNIL S.F. 1 / ULIS C.O. 1 du 12/09/2020 (N3)

Courriel des ULIS C.O..

Vu le motif invoqué, la Commission reporte cette rencontre à une date ultérieure.

22478681 : COURCOURONNES F.C. 1 / VAL YERRES CROSNE A.F. 1 du 06/09/2020 (R2/B)

Courriels de COURCOURONNES F.C. et de la Mairie de d'EVRY COURCOURONNES indiquant l'indisponibilité du terrain.

Cette rencontre est reportée à une date ultérieure.

22478817 : MONTFERMEIL F.C. 1 / SARCELLES A.A.S. 1 du 27/09/2020 (R2/C)

Demande de changement de date et d'horaire de MONTFERMEIL F.C.

Cette rencontre aura lieu le Samedi 26 Septembre 2020 à 18h00, sur le stade Henri Vidal à MONTFERMEIL.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de votre adversaire parvenu dans les délais impartis.

22478827 : MONTFERMEIL F.C. 1 / FONTENAY SOUS BOIS U.S. 1 du 25/10/2020 (R2/C)

Demande de changement de date et d'horaire de MONTFERMEIL F.C.

Cette rencontre aura lieu le Samedi 24 Octobre 2020 à 18h00, sur le stade Henri Vidal à MONTFERMEIL.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de votre adversaire parvenu dans les délais impartis.

22480018 : ALFORTVILLE U.S. 1 / NANTERRE E.S. 1 du 06/09/2020 (R2/D)

La Commission,

Après lecture des pièces versées au dossier (courriel de l'ALFORTVILLE U.S., courriel de la Mairie d'ALFORTVILLE, de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris SudEst, demande des 2 clubs sur Footclub,

Considérant que suite à la non-mise à disposition de ses installations sportives, le club d'ALFORTVILLE U.S. a formulé une demande d'inversion du match,

Considérant que le club de NANTERRE E.S. n'a pas accepté la demande d'inversion,

Considérant que le club d'ALFORTVILLE U.S. a proposé le déroulement du match au parc des sports de CHOISY LE ROI – Plaine Nord mais que cette proposition n'a pas été validée par la Ligue en raison de la non homologation du terrain,

Considérant le courrier en date du 04/09/2020 de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris SudEst, gestionnaire des installations sportives du parc des sports du Val-de-Seine à Alfortville,

Par ces motifs,

Reporte la rencontre à une date ultérieure.

Situation du club d'ALFORTVILLE U.S. (Seniors R2/D).

Après avoir pris connaissance du courrier en date du 04/09/2020 de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris SudEst, gestionnaire des installations sportives du parc des sports du Val-de-Seine à Alfortville, la Commission demande au club d'ALFORTVILLE U.S. de bien vouloir lui communiquer un terrain de repli de niveau 5 minimum, pour les rencontres listées ci-dessous, au plus tard le vendredi 12h, précédant la date du match.

22480018 : ALFORTVILLE U.S. 1 / NANTERRE E.S. 1 (date à fixer)

22480034 : ALFORTVILLE U.S. 1 / CHAMPIGNY 94 F.C. 1 du 11/10/2020

22480047 : ALFORTVILLE U.S. 1 / PARISIENNE E.S. 1 du 08/11/2020

22480059 : ALFORTVILLE U.S. 1 / O. ADAMOIS 1 du 29/11/2020

22480079 : ALFORTVILLE U.S. 1 / LILAS F.C. 1 du 20/12/2020

22480085 : ALFORTVILLE U.S. 1 / TRAPPES E.S. 1 du 17/01/2021

22480091 : ALFORTVILLE U.S. 1 / F.C. OZOIR 77 1 du 24/01/2021

22480164 : ALFORTVILLE U.S. 1 / RUNGIS US du 14/02/2021

22480117 : ALFORTVILLE U.S. 1 / SURESNES U.S. 1 du 07/03/2021

22480132 : ALFORTVILLE U.S. 1 / VAL D'EUROPE F.C. 1 du 21/03/2021

22480144 : ALFORTVILLE U.S. 1 / POISSY A.S. 2 du 11/04/2021

22480156 : ALFORTVILLE U.S. 1 / IVRY U.S. 2 du 09/05/2021

U20 - CHAMPIONNAT**22491029 : LES ULIS C.O. 1 / TRAPPES E.S. 1 du 13/09/2020 (Elite 2/B)**

Courriel des ULIS C.O.

Vu le motif invoqué, la Commission reporte cette rencontre à une date ultérieure.

22490995 : PITRAY OLIER PARIS 1 / VILLEMOMBLE SPORTS du 18/04/2021 (Elite 2/A)

Demande de changement d'horaire de PITRAY OLIER PARIS.

Nouvel horaire : 17h.

Accord de la Commission.

22491009 : PITRAY OLIER PARIS 1 / ST MAUR LUSITANOS 1 du 16/05/2021 (Elite 2/A)

Demande de changement d'horaire de PITRAY OLIER PARIS.

Nouvel horaire : 17h.

Accord de la Commission.

22509947 : ST MAUR F. MASCULIN V.G.A 1 / VILLENEUVE ABLON U.S. 1 du 13/09/2020 (Elite 3/A)

Demande de changement d'horaire et d'installation de ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.

Nouvel horaire : 11h.

Nouvelle installation : Stade des Corneilles à ST MAUR DES FOSSES.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de VILLENEUVE ABLON U.S.

22510074 : BOISSY SS/ST YON 1 / EPINAY ATHLETICO 1 du 13/09/2020 (Elite 3/B)

Suite à l'indisponibilité du terrain de BOISSY SS/ST YON en raison d'un match de Coupe de France, la Commission reporte le match au 20/09/2020.

22509950 : PARIS 13 ATHLETICO 2 / OTHIS C.O. 1 du 27/09/2020 (Elite 3/A)

Demande de changement d'horaire et d'installation de PARIS 13 ATHLETICO.

Nouvel horaire : 11h15.

Nouvelle installation : Stade Georges Carpentier à PARIS.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord d'OTHIS C.O..

22510209: VILLENEUVE ST GEORGE F.C / VITRY E.S du 13/09/2020 (Elite 3/C)

Courriel de VILLENEUVE ST GEORGE F.C et de la Mairie de Villeneuve St George informant de l'indisponibilité du stade Nelson Mandela.

Le match est reporté au 20/09/2020 à 13h.

U19 - COUPE GAMBARDILLA - CREDIT AGRICOLE -

Les rencontres du 1^{er} Tour auront lieu le **DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2020 à 14h30**, sur le terrain du club premier nommé. **(Lever de rideau entre 11h45 et 12h30).**

Exempts : 5 clubs de CNU19 : PARIS ST GERMAIN FC – PARIS FC – TORCY PVM US – JA DRANCY – MONTFERMEIL FC.

Terrain indisponible le 06/09/2020

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli pour le mardi 1^{er} Septembre 2020. En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.**

CONDITIONS DE PARTICIPATION:

Cette épreuve est ouverte aux licenciés U18 et U17.

Les joueurs licenciés U19 NE PEUVENT PAS y participer.

Les joueurs licenciés U16 peuvent également y participer à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions médicales figurant à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.

EPREUVE:

Pour les rencontres devant se dérouler en lever de rideau (**entre 11h45 et 12h30**), il appartient au club recevant d'en faire la demande auprès de la Section et d'en aviser son adversaire.

L'accord de ce dernier n'est pas nécessaire et ne peut en aucun cas être refusé.

En dehors de cette plage horaire, les accords des 2 clubs sont obligatoires.

Arbitrage:

Pour ces rencontres, il sera désigné **(1) UN** Arbitre officiel, à la charge du club recevant.

Tour de Cadrage**22859639 : PROVINS SOURDUN F.C. 1 / ARPAJONNAIS R.C. 1 du 06/09/2019**

Courriel de PROVINS SOURDUN F.C. informant de son forfait tardif.

L'équipe d'ARPAJONNAIS R.C. est qualifiée pour le prochain tour.

Courriel d'ARPAJONNAIS R.C. faisant état de son mécontentement quant au frais engendrés par le lointain déplacement sans que le match n'ait eu lieu.

La Commission comprend la déception du club mais précise qu'aucune prise en charge des frais n'est prévue réglementairement en pareil situation.

22859649 : GATINAIS VAL LOING 1 / TREMPLIN FOOT 1 du 06/09/2020

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel et de la FMI,

Considérant qu'à la 84^{ème} minute, un joueur de TREMPLIN FOOT a été gravement blessé au crâne et que les pompiers ont été appelés,

Considérant que l'arbitre a décidé d'arrêter le match compte tenu de cette situation,

Par ces motifs,

. donne ce match à rejouer le 13 Septembre 2020.

La Commission invite les deux clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. précisant les conditions de participation des joueurs en cas de match à rejouer.

22859766 : SEVRES F.C. 92 1 / NEAUPHLE PONTCHARTRAIN 1 du 06/09/2020

Forfait non avisé de NEAUPHLE PONTCHARTRAIN.

SEVRES F.C. 92 est qualifié pour le prochain tour.

22859651 : ROISSY EN FRANCE U.S. 1 / PIERREFITTE F.C. 1 du 06/09/2020

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel et de la FMI,

Considérant que la rencontre a été interrompue à la 88^{ème} de jeu sur le score de 3 à 2, en raison de moins de 8 joueurs pour l'équipe de PIERREFITTE FC,

Par ce motif,

. donne match perdu par pénalité à l'équipe de PIERREFITTE F.C., l'équipe de ROISSY EN FRANCE U.S. est qualifiée pour le prochain tour.

22860057 : LOGNES U.S. 1 / ALFORTVILLE U.S. 1 du 06/09/2020

Forfait non avisé d'ALFORTVILLE U.S..

LOGNES U.S. est qualifié pour le prochain tour.

22859924 : CACHAN A.S.C.O. 1 / PARISIENNE E.S. 1 du 06/09/2020

Forfait non avisé de l'E.S. PARISIENNE.

CACHAN A.S.C.O. est qualifié pour le prochain tour.

22859645 : SAINT CLOUD F.C. 1 / SARTROUVILLE E.S. 1 du 06/09/2020

Forfait non avisé du SARTROUVILLE E.S..

SAINT CLOUD F.C. est qualifié pour le prochain tour.

22859764 : E.S.C. PARIS 20 1 / MALAKOFF U.S.M. 1 du 06/09/2020

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel et de la feuille de match,

Considérant la présence de l'arbitre officiel, de l'équipe de MALAKOFF U.S.M. et d'un dirigeant de l'E.S.C. PARIS 20 sur les installations,

Considérant l'absence de l'équipe de l'E.S.C. PARIS 20,

Considérant que le dirigeant de l'ESC PARIS 20 a indiqué que le terrain n'était pas disponible pour jouer cette rencontre,

Par ces motifs,

. donne match perdu par forfait non avisé à l'E.S.C. PARIS 20, l'équipe de l'U.S.M. MALAKOFF est qualifiée pour le prochain tour.

22859647 : MILLY GATINAIS 1 / MONTEREAU A.S.A. 1 du 06/09/2020

Forfait non avisé de MILLY GATINAIS.

MONTEREAU A.S.A. est qualifié pour le prochain tour.

Rappel du calendrier de la Coupe Gambardella – Crédit Agricole.

Tour de cadrage : Dimanche 06 septembre 2020.

1^{er} Tour : Dimanche 20 Septembre 2020.

2^{ème} Tour : Dimanche 04 Octobre 2020.

3^{ème} Tour : Dimanche 18 Octobre 2020.

4^{ème} Tour : Dimanche 1er Novembre 2020.

Finales Régionales : Dimanche 22 Novembre 2020.

U18 - CHAMPIONNAT**MEUDON AS 1 - 500692 – Régional 1**

Rappel de la décision de la Commission Régionale de Discipline du mercredi 11 mars 2020 ayant infligé une suspension de terrain de 2 matchs fermes à l'équipe U18 1 (R1) de MEUDON AS à compter du 13 avril 2020.

La Commission demande au club MEUDON AS de lui communiquer le nom et l'adresse d'**un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de MEUDON, accompagné de l'attestation du propriétaire, pour ses 2 premiers matches U18 R1 à domicile.**

Matches concernés :

22482305 : MEUDON AS 1 / RACING CFF 1 du 27/09/2020

22482315 : MEUDON AS 1 / FLEURY 91 FC 1 du 25/10/2020

Si des matches de Coupes à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

22483054 : AUBERVILLIERS F.C.M. 1 / FONTENAY SOUS BOIS U.S. 1 du 13/09/2020 (R3/C)

Demande de changement d'horaire et de terrain d'AUBERVILLIERS F.C.M.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 13 Septembre 2020 à 15h00, sur le stade Auguste Delaune à AUBERVILLIERS.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de votre adversaire parvenu dans les délais impartis.

22482926 : TRAPPES E.S. 1 / ULIS C.O. 1 du 13/09/2020 (R3/B)

Courriel des ULIS C.O..

Vu le motif invoqué, la Commission reporte cette rencontre à une date ultérieure.

U17 REGIONAL - CHAMPIONNAT**22484446 : ISSY LES MOULINEAUX F.C. 1 / PALAISEAU U.S. 1 du 13/09/2020 (Poule A)**

Demande de report de PALAISEAU U.S. au 20/09/2020 et accord d'ISSY F.C..

Vu le motif invoqué n'étant pas un motif de report, la Commission maintient cette rencontre le 13 Septembre 2020.

U16 – CHAMPIONNAT**22483372 : RED STAR F.C. 1 / RACING C.C.F. 1 du 13/09/2020 (R1)**

Demande de changement d'horaire du RED STAR F.C..

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 13 Septembre 2020 à 12h00, sur le stade Bauer à SAINT OUEN.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de votre adversaire parvenu dans les délais impartis.

22484265 : ULIS C.CO. 1 / P.U.C. 1 du 13/09/2020 (R3/D)

Courriel des ULIS C.O..

Vu le motif invoqué, la Commission reporte cette rencontre à une date ultérieure.

TREMBLAY F.C. 1 – 544872 – Régional 3 – poule B

Rappel de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 06 novembre 2019 ayant infligé une suspension de terrain de CINQ (5) matchs fermes à l'équipe U16 1 (R2/B) de TREMBLAY F.C. à compter du 09 Décembre 2019.

La Commission informe le club qu'il reste **3 matchs à purger** (et non 2 matchs comme indiqué par erreur dans le P.V. du 16/07/2020) et lui demande de lui communiquer le nom et l'adresse d'**un terrain de repli**

neutre situé à 20 kms minimum de la Ville de TREMBLAY EN FRANCE, accompagné de l'attestation du propriétaire pour ses 2 premiers matches en U16R3/B à domicile.

Matches concernés

22483954 : TREMBLAY FC 1 / VILLEMOMBLE SPORTS 1 du 27/09/2020

22483968 : TREMBLAY FC 1 / VILLETANEUSE CS 1 du 25/10/2020

22493981 : TREMBLAY FC 1 / VINCENNES CO 1 du 15/11/2020

Si des matches de Coupes à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

U15 REG – CHAMPIONNAT

22476979 : AUBERVILLIERS JEUNESSE 1 / SAINT OUEN L'AUMONE A.S. 1 du 19/09/2020

La Commission,

Pris note des courriels de la JEUNESSE AUBERVILLIERS et du responsable du Parc de Choisy Paris – Val de Marne indiquant que la rencontre se déroulera au Parc des sports de Choisy plaine Sud ou Nord à 15h00. Fixe le coup d'envoi du match à 15h00 et reste dans l'attente de l'information concernant le numéro de terrain attribué pour ce match.

Rappel de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 04 mars 2020 ayant décidé d'infliger une suspension de terrain de 5 matches fermes à l'équipe U15 1 de JEUNESSE AUBERVILLIERS à compter du 06/04/2020 ;

La Commission demande au club de JEUNESSE AUBERVILLIERS de lui communiquer le nom et l'adresse d'**un terrain de repli neutre situé à 20 kms minimum de la Ville d'AUBERVILLIERS**, accompagné de l'attestation du propriétaire, **pour les 5 premiers matches à domicile en U15 Rég. / B.**

Autres Matches concernés :

22476990 : AUBERVILLIERS JEUNESSE / TORCY PVM US du 03/10/2020

22476995 : AUBERVILLIERS JEUNESSE / MONTRouGE FC du 10/10/2020

22477005 : AUBERVILLIERS JEUNESSE / SARCELLES AAS du 14/11/2020

22477030 : AUBERVILLIERS JEUNESSE / BOBIGNY AF du 23/01/2021

Si des matches de Coupes à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

U14 – CHAMPIONNAT

22476486 : MONTRouGE F.C. 1 / MEAUX ACADEMY 1 du 19/09/2020 (R2/B)

Attestation de la Mairie de MONTRouGE informant de l'indisponibilité du stade Jean LEZER en raison de travaux jusqu'au 25 Septembre 2020.

Cette rencontre étant prévue au calendrier général, la Commission invite le club à trouver un autre terrain pour jouer cette rencontre et informer la Commission, pour sa réunion du mardi 15 septembre 2020

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

Elle vous indique également la possibilité d'inversion, avec l'accord de votre adversaire.

22476037 : MONTRouGE F.C. 2 / MASSY 91 F.C. 1 du 19/09/2020 (R3/A)

Attestation de la Mairie de MONTRouGE informant de l'indisponibilité du stade Jean LEZER en raison de travaux jusqu'au 25 Septembre 2020.

Cette rencontre étant prévue au calendrier général, la Commission invite le club à trouver un autre terrain pour jouer cette rencontre et informer la Commission, pour sa réunion du mardi 15 septembre 2020

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

Elle vous indique également la possibilité d'inversion, avec l'accord de votre adversaire.

22476303 NEUILLY SUR MARNE S.F.C. 1 / LILAS F.C. 1 du 12/09/2020 (R3/D)

Demande de NEUILLY SUR MARNE S.F.C. pour avancer le coup d'envoi du match à 13h30.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de LILAS F.C. qui doit parvenir au plus tard le vendredi 11/09/2020 – 12h00.

CDM – CHAMPIONNAT

500622 – SAINT CLOUD F.C. – R3 Poule A

Courriel de SAINT CLOUD F.C. du 08/09/2020 informant de son forfait général.

Votre équipe ayant déclaré forfait général lors des 3 premières journées de Championnat, elle sera incorporée dans la dernière division du championnat, en cas de réinscription pour la Saison 2021/2022 (article 9.4 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

22480647 : MONTRouGE F.C. 1 / MAGNY 78 F.C. 1 du 13/09/2020 (R3/A)

Demande de changement d'horaire (11h30) et de terrain de MONTRouGE F.C. et refus de MAGNY 78 F.C..
Demande de report au 04/10/2020 de MONTRouGE F.C. et accord de MAGNY 78 F.C., en raison de l'indisponibilité du terrain habituel à cette date.

Attestation de la Mairie de MONTRouGE informant de l'indisponibilité du STADE Jean LEZER en raison de travaux jusqu'au 25 Septembre 2020..

La Commission demande au club de MAGNY 78 F.C.. si ses installations sont disponibles pour accueillir le match.

A défaut de possibilité d'inversion du match, la Commission invite le club de MONTRouGE F.C. à trouver un autre terrain pour jouer cette rencontre.

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

ANCIENS – CHAMPIONNAT

R3 - Groupe A

La Commission,

Après avoir pris connaissance de :

. la décision du C.N.O.S.F. du 13/08/2020 ;

. la position du Comité de Direction de la Ligue du 29/08/2020 ;

considérant que le club de C.H.I. POISSY avait saisi le C.N.O.S.F. suite à la décision de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux du 24/07/2020 ayant prononcé l'interdiction d'accéder en division R3 du championnat des Anciens pour son équipe Vétérans,

considérant que lors de l'audience de conciliation du 13/08/2020, le C.N.O.S.F. a proposé à la F.F.F. de rapporter sa décision du 24/07/2020 de sa Commission Fédérale des Règlements et Contentieux pour autoriser l'accession de l'équipe du club de C.H.I. POISSY en division R3 du championnat des Anciens,

considérant que la F.F.F. ne s'est pas opposée à cette proposition de conciliation,

considérant que le délai d'opposition étant dépassé, la proposition du conciliateur est donc réputée acceptée,

considérant qu'en sa réunion du 29/08/2020, le Comité de Direction avait émis un avis favorable quant à l'intégration du CHI Poissy pour le cas où la F.F.F. ne s'opposerait pas à la proposition de conciliation, et entérinerait la modification du règlement du championnat des anciens en conséquence ;

considérant qu'il convient de tirer les conséquences de l'intégration de l'équipe de C.H.I. POISSY en division R3 du championnat des Anciens,

par ces motifs,

. intègre l'équipe de C.H.I. POISSY dans la poule A de la division R3 du championnat des Anciens ;

Le groupe A se retrouve ainsi constitué de 14 équipes pour la saison 2020/2021, la composition des autres groupes de R3 restant quant à elle inchangée.

. Etablit pour les équipes du groupe A un nouveau calendrier.

. Prend note de la modification du Règlement du championnat des Anciens ;

Notification de la présente décision sera faite à l'ensemble des clubs évoluant dans le Championnat Régional des Anciens R3 pour la saison 2020/2021.

Copie de la présente décision est transmise au District des Yvelines afin qu'il en tire les conséquences sur l'organisation de son Championnat Seniors D1.

22481485 : COMBS LA VILLE C.A. 1 / CLAYE SOUILLY SPORTS 1 du 13/09/2020 (R3/A)

Demande d'inversion des 2 clubs.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 13 Septembre 2020 à 9h30, sur le stade Clément PETIT à Claye Souilly.

Les rencontres deviennent :

Aller – 22481485 – CLAYE SOUILLY SPORTS 1 / COMBS LA VILLE C.A. 1 le 13/09/2020

Retour – 22481576 – COMBS LA VILLE C.A. 1 / CLAYE SOUILLY SPORTS 1 le 07/02/2021

Courriel de VAL D'EUROPE F.C. – 563707

La Commission enregistre le changement de terrain pour les matchs à domicile :

Nouvelles installations : Stade Intercommunal du Lilandry à BAILLY ROMAINVILLIERS.